

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 février 2020

N° 2020-12B

L'an deux mille vingt, le 4 février, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Aulon, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

**Présents votants (8)** : Mme BEYRIE Maryse, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	8
Votes pour : 8	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	28 janvier 2020

**Absents excusés** : MIR Jean-Henri, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

L'initiative « Territoires d'industrie » lancée par l'Etat et pilotée par la Région Occitanie s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

**OBJET** : Territoire d'industrie – autorisation de signature du contrat

Le Territoire d'Industrie Comminges-Nestes regroupe 7 EPCI dont la CC du Plateau de Lannemezan, aux côtés de 2 autres CC des Hautes-Pyrénées (CC Aure Louron et CC Neste Barousse) et 4 CC de la Haute-Garonne (CC Cœur et Coteaux du Comminges, CC Cœur de Garonne, CC Garonne Cagire Salat, CC Pyrénées Haut Garonnaise). Il est piloté par les 2 PETR du Pays des Nestes et Comminges-Pyrénées. Il rassemble des élus, des industriels et les partenaires de l'industrie et de l'emploi qui ont défini ensemble les orientations suivantes :

OBJECTIF STRATEGIQUE I: ANTICIPER ET DEVELOPPER LES EMPLOIS DE DEMAIN ET RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF

- Orientation n° 1 : Construire un plan d'actions de formation ambitieux pour l'emploi industriel – RECRUTER
- Orientation n° 2 : Affirmer le positionnement industriel du territoire et son attractivité – ATTIRER
- Orientation n° 3 : Les outils numériques, un des facteurs d'attractivité et de développement des entreprises – ATTIRER et INNOVER

## OBJECTIF STRATEGIQUE II : RENFORCER LES FILIERES CLES ET DEVELOPPER DES ACTIVITES VALORISANT NOS RESSOURCES NATURELLES

- Orientation n° 4 : Développer la filière bois, secteur en capacité d'industrialisation et de mutation – SIMPLIFIER et RECRUTER
- Orientation n° 5 : Structurer la filière pierre sur le territoire en favorisant l'innovation et les liens entre activités industrielles – INNOVER
- Orientation n° 6 : Faire de l'agroalimentaire un vecteur de développement industriel et d'emplois – ATTIRER et RECRUTER
- Orientation n° 7 : Participer à la croissance des industriels mécaniques, métallurgiques et autres matériaux industriels par l'innovation et la diversification – INNOVER

## OBJECTIF STRATEGIQUE III : ACCOMPAGNER L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

- Orientation n° 8 : Favoriser le développement des énergies vertes en lien avec l'industrie – INNOVER
- Orientation n° 9 : Créer un écosystème « hydrogène » - INNOVER
- Orientation n° 10 : Valoriser le recyclage des déchets sous toutes ses formes – INNOVER

## OBJECTIF STRATEGIQUE IV : FAIRE VIVRE LE CONTRAT

- Orientation n° 11 : Déployer une gouvernance adaptée au contrat d'industrie – SIMPLIFIER

M. le Président propose que les membres du conseil communautaire approuvent ces grandes orientations et la signature de ce contrat qui réunit les 7 EPCI, les 2 PETR, la Région, les 2 Préfectures, les 2 Départements, des industriels et des partenaires (pôle Emploi, l'UIMM, la Banque des Territoires, BPI France, Business France). Ce contrat a une durée de 3 ans. Il permettra d'appuyer les dossiers de demande de financement de nos entreprises mais également qu'elles soient accompagnées techniquement par les partenaires ; ce contrat permettra de développer des partenariats et des actions communes à l'échelle des 7 EPCI comme le lancement de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT).

Monsieur le Président précise que 15 projets ont déjà été fléchés mais des avenants seront proposés tout le long de la vie du contrat en fonction de l'avancée d'autres projets.

- Action 1 : Anticiper les emplois industriels de demain par la structuration d'une GPECT à l'échelle de Territoire d'industrie Comminges-Nestes
- Action 2 : Développement de l'école de formation en travaux acrobatiques industriels
- Action 3 : Création d'un pôle de formation régional aux métiers des abattoirs et de la Boucherie adossé aux abattoirs du Comminges
- Action 4 : Structuration de la filière bois
- Action 5 : Développement de la Filière Pierre
- Action 6 : Modernisation des abattoirs du Comminges et nouveau mode de gouvernance
- Action 7 : Valorisation des cuirs, peaux et laines
- Action 8 : Soutien aux projets de développement de l'entreprise MECAMONT
- Action 9 : Soutien aux projets de développement de l'entreprise MILC
- Action 10 : Modernisation et Développement de l'outil Industriel de SOFACAP
- Action 11 : automatisation de maintenance navale / Diversification d'activités SERCEL par l'innovation
- Action 12 : Unité de cogénération apportant de la chaleur et de l'électricité sur le site industriel de Lannemezan
- Action 13 : étude pour la mise en place d'un écosystème hydrogène sur le territoire d'industrie Comminges – Nestes

- Action 14 : Implantation d'une unité de recyclage de panneaux photovoltaïques
- Action 15 : Mise en place d'une animation dédiée

Afin d'animer ce contrat, l'Etat, sur du FNADT, apporte un soutien de 80 000€ sur 2 ans. Le comité de pilotage du Territoire d'Industrie a décidé que le PETR du Pays des Nestes embaucherait cet animateur et passerait une convention avec le PETR du Pays Comminges-Pyrénées et les 4 autres EPCI dont la CC AURE LOURON afin de financer le reste à charge qui sera de l'ordre de 10 à 20% du coût réel à proratiser avec chaque collectivité locale. Cet animateur sera chargé d'animer la démarche, de mettre en œuvre les actions collectives et d'assister les EPCI dans l'accompagnement des porteurs de projet.

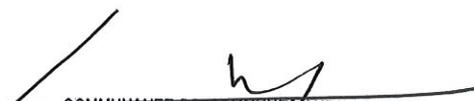
Monsieur le Président propose au bureau communautaire d'approuver ce partenariat avec le PETR du Pays des Nestes afin de participer au financement du poste d'animateur du Territoire d'Industrie.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents, le bureau Communautaire :

- Approuve la signature du contrat Territoire d'Industrie dans les orientations définies ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec le PETR du Pays des Nestes pour participer au financement du poste d'animateur ;
- Mandate le Président pour soutenir l'inscription de futurs projets industriels dans de prochains avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
66240 ARREAU